



DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La commission de contrôle doit se réunir au moins une fois par an pour s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Au cours d'une année sans scrutin, elle doit se réunir entre le 6^{ème} vendredi précédant le 31 décembre et l'avant dernier jour de l'année.

Elle doit se réunir entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

En vue des élections municipales de mars 2026, la commission de contrôle des listes électorales se réunira **le 19 février 2026 à 19 heures en mairie.**

Saint Thibault des Vignes, le 30/01/2026